L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

SORTIE : NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI, 23 FEVRIER 1894.

PETITES ANNONCES.

Les personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 129 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juin-1-7

A VENDRE.

A VENDRE—Restaurant avec tout son matériel et une barre neuve à huîtres situé rue Dumaine No 19, ayant une bonne clientèle. S'adresser sur les lieux. 21 fév—41

A LOUER.

A LOUER—Dans le centre du Deuxième District, une chambre élégamment meublée. S'adresser à C., Bureau de l'Abeille. 78 rue de Chartres. 11 fév—

A LOUER, Résidence No 44 Avenue de l'Esplanade coin Chartres, ayant double salon, belle salle à manger, cinq chambres à coucher, cuisine, pantry, etc., etc., à $50 par mois. S'adresser, M. Lion & Co., coin rue Anne et Decatur. 11 janv—1-7

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Le district pour le 17me jour de janvier 1894, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée et dans les termes et chiffres suivants, à savoir :

Mme Mary Schmid, femme de O. M. Anderson, vs son mari.—No 41,155—Division B.

Sur motion d'Ernest J. Wenck, Esq., avocat de la demanderesse, qui a produit des preuves à l'appui de la pétition de la demanderesse, les lois et les témoignages étant en faveur de la demanderesse et pour les raisons oralement assignées.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré, dans cette affaire le 12 janvier 1894, soit maintenant confirmé et rendu final, et qu'en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Mary Schmid et contre le défendeur O. M. Anderson, son mari, décrétant une dissolution d'acquêts et gains qui existaient auparavant et une séparation de biens. Il est de plus ordonné et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Mary Schmid et contre le défendeur O. M. Anderson, son mari, pour la somme de deux mille dollars ($2,000 00) avec intérêt légale partir de la demande judiciaire jusqu'à paiement avec lien et privilège sur tous les biens du dit défendeur ainsi qu'il est prévu par la loi pour les femmes mariées de préférence à tous les autres créanciers.

Il est de plus ordonné que le défendeur paie frais de cette affaire.

Jugement rendu le 17 janvier 1894.

Jugement signé le 23 janvier 1894.

(Signé) PERL D. KING, Juge.

En témoignage de quoi, j'ai mis mon nom et apposé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 23me jour de janvier, dans l'année de notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
26 jan—26—fév 9 23

AVIS DE SUCCESSION.

Frederick Meier vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,293—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par A. F. Monroe, syndic, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

23 fév—23 27—mars 4

Succession de Mme Magdalena Bock.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 38,314.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Richard Osburn, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

22 fév—22 26—mars 3

Succession de E. J. Christian.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse Orléans.—No 40,483—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personne intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Rebecca Harrington, veuve de Robert J. Christian, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

22 fév—22 26—3 mars

Succession de J. L. Cross.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 41,045—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Walter Bailey, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

22 fév—22 26—3 mars

Succession de Friday Cuthbert et Jane Cuthbert, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 41,714—Division E.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Friday Cuthbert et Jane Cuthbert, sa femme, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux qui peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

14 fév—14 18 23

Succession de Brandon Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,260—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Harry D. Forsyth et Richard V. Wilcox, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

21 fév—21 25—2 mars

Succession de Pierre Auguste Mahon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 40,873—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veve Alfred Arnold Mahon (née Mezreraix), exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

20 fév—20 24 mars

Succession de Lydia Ann Nichols, femme d'Alfred Arnold Fray.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 41,162—Division D.—Attendu qu'Alfred Arnold Fray a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Lydia Ann Nichols, Veve d'Alfred Arnold Fray, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner, d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

13 fév—13 17 22

Succession de Catherine Grille, Veuve Le Tainanc.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 41,737—Division C.—Attendu que Paul Dassier a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Catherine Grille, Veuve de Le Tainanc, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

16 fév—16 20 25

Succession de Lydia Ann Nichols, femme d'Alfred Arnold Fray.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 41,162—Division D.—Attendu qu'Alfred Arnold Fray a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Lydia Ann Nichols, Veve d'Alfred Arnold Fray, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner, d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

13 fév—13 17 22

AVIS AUX CREANCIERS

J. J. Clarke et als vs. The F. Codman Ford Building and Specialty Co. Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,282—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le second compte provisoire présenté par F. Codman Ford et Irwin Jamison, Commissaires liquidateurs de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

21 fév—21 25—mars 2

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 41,453—Division A—I. N. Marks & Son, etc., vs. leurs créanciers—Ordre de Cour—Que cession de biens des pétitionnaires Isaac N. Marks et Frank S. M. Lyle composant l'ancienne raison sociale I. N. Marks & Son, comme membres de la dite raison sociale et individuellement, soit et est par le présent accepté par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Legier, Esq., notaire public, en son bureau, No. 12 rue Carondelet, en cette ville, commençant le VENDREDI, 2me jour de mars 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues, et que H. Mossonier et P. J. Kelly soient nommés et assermentés comme estimateurs pour évaluer la propriété devant être inventoriée et l'inventaire demandé soit fait par Antoine Doricourt Esq., notaire public.

Nouvelle-Orléans, 13 février 1894.

(Signé) T. C. W. ELLIS, Juge

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

15 fév—an 2 mars.

Succession de William Brand.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,733—Division E.—Attendu que Louis Londi, veuve de Wm Brand, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Brand, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

20 fév—20 24—mars

Succession de William Brand.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 41,733—Division E.—Attendu que Louis Londi, veuve de Wm Brand, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Brand, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

20 fév—20 24—mars

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

VENTE A L'ENCAN.

Propriété de valeur de Juan Fernandez.

E. E. NUNEZ, shérif de la paroisse St-Bernard, il sera vendu à l'enchère publique, aux Abattoirs, en face du Arabi Post-Office, dans la paroisse St-Bernard, le samedi 24 février 1894, à 11 heures A. M.

1° **Un certain morceau de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la paroisse de St-Bernard, à environ un mille plus bas que les Abattoirs, et ayant en tout 99 arpents, plus ou moins de face au fleuve Mississippi, borné à la limite supérieure par la propriété de John Hogan, et à la limite inférieure par la propriété du Collège L. S. U. & A.

2° **Dix lots sur portions de terre** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés à Versailles, sur le Paris Road, dans la Paroisse d'Orléans.

Conditions.—Un tiers comptant, et la balance à un et deux ans de crédit en billets portant 7 pour cent d'intérêt par an divisés en coupons acceptables au vendeur, garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue, et tous les clauses de garantie usuelles, etc, incluant les honoraires d'avocat; l'acquéreur assumera les taxes de 1894 et 10 pour cent comptant seront requis au moment de la vente.

Pour plus amples détails et pour les plans s'adresser au shérif E. E. NUNEZ, Arabi P. O., Lne. 22 fév—22 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'un grand stock assorti

D'Habillements confectionnés, Chapeaux, Articles de Fantaisie pour Hommes, etc.

Aussi Installations, etc.,

Meubles de Magasin, etc.

Au local Nos 437 et 439 rue Dryades.

—Dans l'affaire de—

I ac Wise vs David Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 41,489—En vertu d'un ordre de vente daté 20 février 1894, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan public au Bourse St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en la ville de Nouvelle-Orléans, ce MERCREDI, 7 mars 1894, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

A l'Ecurie Woodbine, aux Fair Grounds, champs de course,

1 cheval sorrel, appelé Harry.
1 buggy.
1 jeu de harnais.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

31fév—21 25—mars 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un joli ameublement de chambre à coucher, etc.

Succession de Wm. B. Ringrose vs Mme J. Heyman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 40,858—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 26 février 1894, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un ameublement de chambre à coucher.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

15 fév—15 21 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Merchants' Mutual Insurance Co., Jos. A. Dare, subrogé,

versus

A. F. Hiard et C. C. Antoine.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 6 801.—En vertu d'un writ de fieri facias émanant de C. C. Antoine et à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en la ville de Nouvelle-Orléans, ce MERCREDI, 7 mars 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie anciennement connue comme Bloomingdale, borné par les rues Hurst, (anciennement William,) State, Benjamin et Eleanor, (ou la ligne de Hurtaville,) mesurant deux cent cinq pieds (205) onze et quart (11 1/4) pouces de face à la rue Hurst, (anciennement William,) trois cents pieds (300) quatre pouces (4) de face à la rue State, deux cents pieds (200) onze et demi (11 1/2) pouces de face à la rue Benjamin et trois cents pieds (300) de face à la rue Eleanor ou la ligne de Hurtaville.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroise d'Orléans.

3 fév—3 9 16 23—mars 2 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de Whiskies, Vins, Liqueurs, Cigares, Etc.

Abraham Ermann vs. Théodore Lehman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 41,192—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 5 mars 1894, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local, No 52 rue Gravier.

Un lot de whiskies, vins, liqueurs, cordiaux, cigares, etc. d'après un inventaire

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

20fév—20 24 31—mars 2 5

VENTES A L'ENCAN

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION, Capitalistes —ET— Spéculateurs !

GRANDE VENTE SANS RESERVE —DE— Propriétés Foncières

Parfaitement situées et très désirables,

—DANS LES—

Parties qui s'améliorent le plus et continûment,

—DANS LE—

SIXIÈME DISTRICT, —ET— Avenues State et Nashville,

—IMMÉDIATEMENT EN ARRIÈRE DU—

Parc "Rosa" et de l'Avenue St-Charles,

Convenant à ceux qui y sont déjà établis ou qui se le proposent.

TRANSIT RAPIDE, CHEMIN DE FER ÉLECTRIQUE, Ce Splendide Carré de Terre,

—BORNÉ PAR—

L'avenue State et les rues Laurel et Patton et la limite de Burtheville.

Dans un District qui rapidement s'améliore et bien bâti, et ayant un chemin de fer double qui passe devant.

Succession d'Aspasie Eulalie La Villebeurve,

Veuve de Samuel Jarvis Peters, Jr.

No 39,977—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR G. G. FRIEDRICHS & CIE.—G. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Gemmune.—LUNDI, 26 février 1894, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 7 février 1894, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite à savoir—

BONS.

Quatre (4) bons du Bataillon Washington Artillery de la ville de la Nouvelle-Orléans, datés le 1er août 1890, et identifiés avec un acte de vente passé pardevant A. Hero, notaire, le 1er décembre 1890; deux desquels (deux bons, Nos 71 et 84, respectivement, étant chaque pour une somme de $100; et 1 a deux autres, Nos 4 et 15, respectivement, étant pour la somme de $50; portant intérêt de 8 pour cent payable annuellement au 1er août, représentés par des coupons y attachés, échéant le 1er août 1892.

ACTIONS.

1° Une (1) action du fonds-capital de l'Association de l'Opéra Française de la Ville de la Nouvelle-Orléans, Limitée pour $225.

2° Trois (3) actions du fonds capital de la Compagnie de chemin de fer New Orleans and Northeastern, pour $100 chaque, d'après le certificat No 127.

3° Cent quarante-trois (143) actions de la Peoples Ice Manufacturing Company de la Nouvelle-Orléans, pour $100 chaque, d'après le certificat No 96.

BONS A PRIME DE LA VILLE.

Dix (10) Bons à Prime de la Ville de la Nouvelle-Orléans, pour $20 chaque, tous de la série No 5,913.

OR, ARGENT ET PIÈCES DE MONNAIE.

1. Un lot assorti de pièces d'or.
2. Un sac contenant diverses pièces d'argent assorties.
3. Un sac contenant diverses pièces de monnaies assorties.

BILLETS D'ETATS CONFÉDÉRÉS ET MONNAIE COURANTE.

Un lot assorti de Billets d'Etats Confédérés et monnaie courante.

MONTRES ET BIJOUTERIE.

Un grand lot assorti de Montres en or, Chaînes, Broches, Bouclesd'oreille, Bagues en diamant, Boutons de manchettes, Porte l'image, Epingletes, Médaillons, Bracelets, Jumelles, etc. Le tout d'après un inventaire chez sûreté.

Conditions—Comptant avant livraison.

14fév—14 18 21 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et Résidence en briques à deux étages bien situés.

No 266 1/2 rue Tchoupitoulas, Entre les rues Calliope et Poeyfarré.

L'avenue State et les rues Laurel et Patton et la limite de Burtheville.

Dans un District qui rapidement s'améliore et bien bâti, et ayant un chemin de fer double qui passe devant.

Succession d'Aspasie Eulalie La Villebeurve,

Veuve de Samuel Jarvis Peters, Jr.

No 39,977—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR G. G. FRIEDRICHS & CIE.—G. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Gemmune.—LUNDI, 26 février 1894, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 7 février 1894, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la paroisse de St-Bernard, et ayant en tout 99 arpents, plus ou moins de face au fleuve Mississippi, borné à la limite supérieure par la propriété de John Hogan, et à la limite inférieure par la propriété du Collège L. S. U. & A.

2° **Dix lots sur portions de terre** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés à Versailles, sur le Paris Road, dans la Paroisse d'Orléans.

Conditions.—Un tiers comptant, et la balance à un et deux ans de crédit en billets portant 7 pour cent d'intérêt par an divisés en coupons acceptables au vendeur, garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue, et tous les clauses de garantie usuelles, etc. Le tout décrit comme suit. Un certain lot de terre, situé dans la Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'île Tchoupitoulas, Annonciation, Carollope et Poeyfarré, désigné comme lot No 266 sur le plan dressé par E. Gouhel, architecte, le 25 avril 1856, déposé en l'étude de Seim Magner, notaire public, en cette ville, comme plan No 7, lequel lot mesure 15 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, la même largeur dans le fond et 76 pieds 10 pouces de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances y attachées ou y appartenant en quelque sorte, et l'usage d'une allée en commun avec les autres lots, laquelle allée on trouve sur la rue Calliope et mesure 3 pieds 7 pouces de large jusqu'au terrain à arrière No 15, et de 4 pieds 4 pouces en largeur jusqu'au terrain à arrière. Ledit lot étant de plus ce qu'il appert plus amplement en se référant à un inventaire enregistré dans cette affaire.

Conditions.—Un tiers en plus comptant, la balance en 1 an et 2 ans, les billets subdivisés pour satisfaire les parties intéressées, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de garanties; l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1894, et fera un dépôt de 20 pour cent comptant sur le lieu de la vente.

Acte de vente pardevant Chas. B. Upton, Esq. notaire public, aux frais des acquéreurs.

10 fév—10 14 21 28—mars 7 14

PAR DANZIGER & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE

Grand Cottage Elevé

Dans le Sixième District.

Elégant Cottage Double dans le Quatrième District.

Trois Lots de Terre avec Améliorations

Dans la Paroisse St-Tammany.

Dans l'affaire de W. T. Leibrook vs ses Créanciers.

No 40,116.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & STERN.—D. Danziger, Encanteur.—Bureau No 59 rue Carondelet. MERCREDI, 28 février 1894, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. Frederick Fredericks, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, date et a été le 2 janvier 1894, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

No 943 rue Carondelet

1° **Un certain portion de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, rue Carondelet, Jena, Baronne et Avenue Napoléon, d'après un plan du faubourg Bouligny, dressé par C. F. Claiborne, en mai 1894, cette portion de terre mesurant 90 pieds de face à la rue Carondelet, sur 150 pieds de profondeur du côté de la rue Jena, et du côté opposé, une première profondeur de la rue Carondelet de 110 pieds, de là allant en angles droits vers la rue Jena, 30 pieds; de là ayant une autre profondeur vers la rue Baronne de 40 pieds jusqu'à sa ligne de fond, sur laquelle elle a une largeur de 40 pieds, cette portion de terre est composée des plus-values lots 6 et 7 et une partie des lots 8 et 11 dans le même lot.

Les améliorations comprennent un **cottage double ou trois pièces en ardoises**, portant le No municipal **943 rue Carondelet**, retiré du trottoir, contenant au rez-de-chaussée et au premier étage environ 12 chambres, dépendances, vestibules, etc., cuisine, chambre à laver, écurie, rotonde, citernes, etc.

Nos 470 et 470 1/2 rue Annonciation.

2° **Un lot de terre**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 217, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Philippe, Jacquemin et Chippewa, et mesurant [le dit lot] 31 pouces et 1/2 pouce de face à la rue Annonciation, sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent un **Cottage double et de six à deux étages dans le fond**, portant les numéros municipaux 470 et 470 1/2 rue Annonciation, retiré de la banquette, contenant chacune 5 chambres et chambre à bain, galeries devant et sur le côté, cour pavée, hangar, deux citernes, gaz, etc., loué $20 le mois.

CONDITIONS.

Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un et deux ans de crédit, payable en des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires, frais de mandat des billets, la police d'assurance transférée et les acquéreurs feront un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de l'adjudication au moment de la vente ainsi de garantir les ventes.

Les actes de vente, pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

17 fév—17 21 28—mars 7 14 21

PAR D. E. MORPHY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Quatre Splendides Lots de Terre bien situés

Dans l'Ilet No 44, Sixième District de cette ville.

No 29,023—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D.

Jacob Van Wickle vs ses créanciers.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, MERCREDI, 7 mars 1894, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D.—

Quatre lots de terre, Nos 1, 3, 5 et 6, situés dans l'Ilet No 44, Sixième District de cette ville, borné par les rues Wall, Esther, Pine et Lowerline, divisés par le ci-dessus inséparable à ses créanciers.

Le No 1 mesure 90 pieds de face à la rue Lowerline sur une profondeur de 120 pieds sur la rue Wall.

Le No 3 mesure 120 pieds de face à la rue Pine sur une profondeur de 120 pieds.

Le No 5 mesure 90 pieds de face à la rue Lowerline sur une profondeur de 120 pieds sur la rue Esther.

Le No 6 mesure 90 pieds de face à la rue Pine sur une profondeur de 120 pieds sur la rue Esther.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Frank H. Mortimer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30jan—30 fév7 14 21 28 mars7

QUEEN & CRESCENT ROUTE
26 HOURS CINCINNATI
CHATTANOOGA, KNOXVILLE & CINCINNATI WITHOUT CHANGE SLEEPING CARS
11 HOURS BIRMINGHAM

VENTES A L'ENCAN

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ACTIONS ET BONS.

Montres, Bijouterie Assortie, Monnaie Ancienne, Monnaie Courante, Etc.

SUCCESSION d'ALBERT KUNTZ.

No 35.488—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR G. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Gemmune.—LUNDI, 26 février 1894, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 7 février 1894, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite à savoir—

BONS.

Quatre (4) bons du Bataillon Washington Artillery de la ville de la Nouvelle-Orléans, datés le 1er août 1890, et identifiés avec un acte de vente passé pardevant A. Hero, notaire, le 1er décembre 1890; deux desquels (deux bons, Nos 71 et 84, respectivement, étant chaque pour une somme de $100; et 1 a deux autres, Nos 4 et 15, respectivement, étant pour la somme de $50; portant intérêt de 8 pour cent payable annuellement au 1er août, représentés par des coupons y attachés, échéant le 1er août 1892.

ACTIONS.

1° Une (1) action du fonds-capital de l'Association de l'Opéra Française de la Ville de la Nouvelle-Orléans, Limitée pour $225.

2° Trois (3) actions du fonds capital de la Compagnie de chemin de fer New Orleans and Northeastern, pour $100 chaque, d'après le certificat No 127.

3° Cent quarante-trois (143) actions de la Peoples Ice Manufacturing Company de la Nouvelle-Orléans, pour $100 chaque, d'après le certificat No 96.

BONS A PRIME DE LA VILLE.

Dix (10) Bons à Prime de la Ville de la Nouvelle-Orléans, pour $20 chaque, tous de la série No 5,913.

OR, ARGENT ET PIÈCES DE MONNAIE.

1. Un lot assorti de pièces d'or.
2. Un sac contenant diverses pièces d'argent assorties.
3. Un sac contenant diverses pièces de monnaies assorties.

BILLETS D'ETATS CONFÉDÉRÉS ET MONNAIE COURANTE.

Un lot assorti de Billets d'Etats Confédérés et monnaie courante.

MONTRES ET BIJOUTERIE.

Un grand lot assorti de Montres en or, Chaînes, Broches, Boucles d'oreille, Bagues en diamant, Boutons de manchettes, Porte l'image, Epingletes, Médaillons, Bracelets, Jumelles, etc. Le tout d'après un inventaire chez sûreté.

Conditions—Comptant avant livraison.

14fév—14 18 21 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et Résidence en briques à deux étages bien situés.

No 266 1/2 rue Tchoupitoulas, Entre les rues Calliope et Poeyfarré.

L'avenue State et les rues Laurel et Patton et la limite de Burtheville.

Dans un District qui rapidement s'améliore et bien bâti, et ayant un chemin de fer double qui passe devant.

Succession d'Aspasie Eulalie La Villebeurve,

Veuve de Samuel Jarvis Peters, Jr.

No 39,977—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR G. G. FRIEDRICHS & CIE.—G. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Gemmune.—LUNDI, 26 février 1894, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 7 février 1894, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la paroisse de St-Bernard, et ayant en tout 99 arpents, plus ou moins de face au fleuve Mississippi, borné à la limite supérieure par la propriété de John Hogan, et à la limite inférieure par la propriété du Collège L. S. U. & A.

2° **Dix lots sur portions de terre** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés à Versailles, sur le Paris Road, dans la Paroisse d'Orléans.

Conditions.—Un tiers comptant, et la balance à un et deux ans de crédit en billets portant 7 pour cent d'intérêt par an divisés en coupons acceptables au vendeur, garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue, et tous les clauses de garantie usuelles, etc. Le tout décrit comme suit. Un certain lot de terre, situé dans la Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'île Tchoupitoulas, Annonciation, Calliope et Poeyfarré désigné comme lot No 266 sur le plan dressé par E. Gouhel architecte, le 25 avril 1856, déposé en l'étude de Seim Magner, notaire public, en cette ville, comme plan No 7, lequel lot mesure 15 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, la même largeur dans le fond et 76 pieds 10 pouces de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances y attachées ou y appartenant en quelque sorte, et l'usage d'une allée en commun avec les autres lots, laquelle allée on trouve sur la rue Calliope et mesure 3 pieds 7 pouces de large jusqu'au terrain à arrière No 15, et de 4 pieds 4 pouces en largeur jusqu'au terrain à arrière. Ledit lot étant de plus ce qu'il appert plus amplement en se référant à un inventaire enregistré dans cette affaire.

Conditions.—Un tiers en plus comptant, la balance en 1 an et 2 ans, les billets subdivisés pour satisfaire les parties intéressées, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de garanties; l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1894, et fera un dépôt de 20 pour cent comptant sur le lieu de la vente.

Acte de vente pardevant Chas. B. Upton, Esq. notaire public, aux frais des acquéreurs.

10 fév—10 14 21 28—mars 7 14

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'établissement et les parapherniaux

—DU—

NEW ORLEANS DELTA

—COMPRENANT—

Presse à imprimerie, Bouilloires, machines,

Caractères d'imprimerie, Meubles de bureau, Livres, Type writers, etc., etc.

In re Frank H. Pope
vs.
Louisiana Printing & Publishing Co., Limited.

**Cour Civile de District pour la paroisse d'Orlé